

DEPARTEMENT  
de Maine-et-Loire  
ARRONDISSEMENT  
d'ANGERS  
COMMUNE de  
**MORANNES SUR  
SARTHE -  
DAUMERAY**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du LUNDI 7 OCTOBRE 2024

Le 7 octobre 2024 à 20h00, le conseil municipal de MORANNES SUR SARTHE – DAUMERAY s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Jean-Marie CARDOEN, Maire.

Convocation du 1<sup>er</sup> octobre 2024 – Nombre de membres 29 – Présents 18

**Étaient présents Mesdames et Messieurs :**

LECOURT Sylvie, Maire déléguée de CHEMIRÉ SUR SARTHE et adjointe,  
DAVY Jean-Luc, Maire délégué de DAUMERAY et adjoint,  
ATANI Béatrice, CHERBONNIER Noël, CHERRÉ Christelle, GUÉRY Louis, LECHERF-VANDERHAEGEN Catherine, BONNAVENTURE Mickaël, adjoints,  
ALLARD Mickaël, CLÉMOT Dany, DIARD Françoise, FRESNEAU Eric, FREULON Véronique, GUITTON Sébastien, HUMEAU Emmanuelle, LANGLAIS Hélène, LETHIELLEUX Joëlle, conseillers municipaux.

**Absents ayant donné procuration :** RENAULT Alexandra (pouvoir à LECOURT Sylvie), DELUK – de BUYSSCHER Véronique (pouvoir à LECHERF-VANDERHAEGEN Catherine), MARTIN Denis (pouvoir à DAVY Jean-Luc), THIBAUT Jean-Paul (pouvoir à LETHIELLEUX Joëlle)

**Absents excusés :** LEDERNET Christian, de RICHEMONT Xavier, DUPUIS Virginie, ETOURNEAU Patrice, MOGUET Françoise, SIMON Emmanuel

**Absent :** de MIEULLE Roger

**Secrétaire de Séance :** LETHIELLEUX Joëlle.

### DCM N° 2024 - 069 : ACQUISITION DES PARCELLES DE TERRAINS A CHEMIRE SUR SARTHE ET DAUMERAY

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Sylvie LECOURT, adjointe au Maire.

**1)** Madame LECOURT rappelle que par délibération N° 2024-054 en date du 1<sup>er</sup> JUILLET 2024 le Conseil Municipal avait accepté à l'unanimité l'acquisition des parcelles suivantes :

- CHEMIRE SUR SARTHE : 093 A228 (214 m<sup>2</sup>), 093 A433 (909 m<sup>2</sup>), 093 A435 (049 m<sup>2</sup>), 093 A464 (188 m<sup>2</sup>). Pour un prix de 1.000 € à proposer aux propriétaires pour l'ensemble de ces parcelles.

- DAUMERAY : partie (environ 900 m<sup>2</sup>, 150m x 6m) de la parcelle 119 D882. Pour un prix de 300 € à proposer aux propriétaires.

Frais d'acquisition à la charge de la commune.

Madame LECOURT fait savoir que les propriétaires ont accepté ces offres.

**2)** Madame LECOURT fait savoir que ces mêmes propriétaires accepteraient aussi la cession à la commune des parcelles suivantes situées à DAUMERAY : 119D749 (La Macherie – superficie 1.680 m<sup>2</sup>) et 119D751 (La Macherie – superficie 1.683 m<sup>2</sup>).

En se basant sur un prix de 2.500 € à l'hectare, Madame LECOURT souhaite proposer un prix de 840 € aux propriétaires pour l'acquisition de ces deux parcelles. Frais d'acquisition à la charge de la commune.

**Madame LECOURT propose de confirmer le point N°1, d'accepter le point N°2 et d'autoriser, en cas d'absence de Monsieur le Maire, Monsieur Jean-Luc DAVY, ainsi que Sylvie LECOURT, adjoints au Maire, à signer tout document nécessaire à ces acquisitions ainsi que les actes à venir.**

**Le notaire chargé de ces opérations sera l'étude de Maître MARADAN à DURTAL.**

La présente délibération sera déposée en préfecture et ampliation transmise à l'étude de Maître MARADAN à DURTAL.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Jean-Marie CARDOEN



Accusé de réception en préfecture  
049-200064566-20241007-DCM2024-069-DE  
Date de télétransmission : 11/10/2024  
Date de réception préfecture : 11/10/2024